

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 8 février 2012

L'an deux mille douze, le huit février, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) : C. BOREL donne pouvoir à R. ALIX

ABSENT(S) : G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : Compte administratif budget CCAS 2011

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010 | Virement à la section investissement. | Résultat de l'exercice 2011 | Résultat de clôture de 2011 |
|----------------|--|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 3 966.92 € | 0 € | -801.31 € | 3 165.61 € |

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres du CCAS émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : Compte administratif budget communal 2011

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010 | Virement à la section d'investissement | Résultat de l'exercice 2011 | Résultat de clôture |
|----------------|--|--|-----------------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | 34 781 € | 0 € | 106 976.97 € | 141 757.97 € |
| FONCTIONNEMENT | 252 246 € | 0 € | 338 775.80 € | 591 021.80 € |

Madame le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Rapporteur : Marielle MOREL

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 591 021.80 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i> | + 338 775.80 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -</i> | + 252 246.00 € |
| <u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 591 021.80 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | |
| D 001 (besoin de financement) | 0.00 € |
| R 001 (excédent de financement) | 141 757.97 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> | |
| Besoin de financement | 326 600.00 € |
| Excédent de financement (1) | 0.00 € |
| <u>Besoin de financement F = D + E (1)</u> | 184 842.03 € |
| <u>AFFECTATION = C = G + H</u> | 591 021.80 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 529 087.30 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 61 934.50 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | 0.00 € |
| <i>(1) Origine : autofinancement : 184 842.03 E</i> | |
| <i>(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section</i> | |
| <i>(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de 2012</i> | |
| <i>(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation</i> | |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°4 : TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Rapporteur Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle les différents débats d'orientation budgétaire sur ce point et propose d'appliquer comme discuté ensemble une augmentation de 2 % sur le taux actuel.

Les taux seraient donc les suivants :

| Taxes | Rappel des taux 2011 | Taux 2012 |
|-------------------------------|----------------------|-----------|
| Taxe habitation TH | 12.14 | 12.38 |
| Taxe foncière sur le bâti TFB | 15.71 | 16.02 |
| Taxe foncière sur le non bâti | 58.36 | 59.53 |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : Subventions aux associations pour 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire donne lecture aux membres présents des propositions de subventions faites par la Commission, réunie le 20 janvier 2012, ainsi que des cotisations dues à divers organismes pour l'année 2012.

| Associations | Année 2012 |
|--|-----------------|
| ACCA | 300 € |
| AGV gymnastique volontaire | 350 € |
| Association Familiale Rurale | 350 € |
| Association française contre les myopathies (Téléthon) | 350 € |
| Association des pêcheurs de la gère | 300 € |
| Chorale «Clef des chants» | 550 € |
| Club des anciens «Trait d'union» | 200 € |
| Ecole de musique | 3 500 € |
| Harmonie | 800 € |
| Football Club de la Sévenne | 1 100 € |
| Football Club de la Sévenne (stage) | 300 € |
| Rugby Club Sévenne | 700 € |
| AFIPAEIM | 300 € |
| Bibliothèque pédagogique | 100 € |
| Prévention routière | 100 € |
| Délégation Education nationale | 50 € |
| Divers | 650 € |
| Total | 10 000 € |

| Participations autres organismes | Année 2012 |
|----------------------------------|------------|
| ADMR | 3500 € |
| Croix Rouge | 0 € |
| Chambre des métiers Isère | 200 € |
| Chambre des métiers Rhône | 330 € |
| Association des maires Isère | 490 € |
| PARFER | 280 € |

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Marie-Thérèse CARRET ne prend pas part au vote concernant l'Association Familiale Rurale et l'Association française contre les myopathies (Téléthon), étant parti prenante de ces associations.

DELIBERATION N°6 : Budget Primitif COMMUNAL 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2012 :

- section de fonctionnement :
 - . dépenses : 1 283 494.50 €
 - . recettes : 1 283 494.50 €
- section d'investissement :
 - . dépenses : 1 066 445.27 €
 - . recettes : 1 066 445.27 €

Suite aux différentes explications, le budget primitif communal 2012 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Budget Primitif CCAS 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget CCAS pour l'année 2012 :

- section de fonctionnement :

. dépenses : 10 166.00 €

. recettes : 10 166.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les 4 membres du CCAS.

DELIBERATION N°8 : Construction restaurant scolaire/atelier technique : autorisation donnée au Maire de signer des avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : Marielle MOREL

Lors du conseil municipal du 14 décembre dernier, 9 avenants de plus et moins values avaient été conclus sur l'ensemble des 13 lots de travaux.

Le chantier arrivant à son terme, trois autres entreprises de travaux enregistrent la réalisation de plus-values sur leur lot. La commission d'appels d'offres, réunie ce jour, propose de conclure des avenants aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 : Gros œuvre, maçonnerie – entreprise MILLET NIVON pour une plus-value d'un montant de 1490 € HT. Le lot n° 2 avait déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 de moins-value à hauteur de 10923 € HT. L'ensemble des plus et moins values enregistrées sur ce lot représentent - 2.48% du montant initial du marché (380 952.30 € HT).
- Lot n°11 : Plomberie - Chauffage - VMC – entreprise SARL MARTIN pour une plus-value d'un montant de 1804.88 € HT représentant + 0,71% du montant initial du marché (255 804,58 € HT). Ce lot n'avait pas fait l'objet d'avenant antérieurement.
- Lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois – entreprise EVCM pour une plus-value d'un montant de 1270.50 € HT. Ce lot avait déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 de moins-value à hauteur de 831.40 € HT. L'ensemble des plus et moins-values sur ce lot représentent + 1.14 % du montant initial du marché (38566.87 € HT).

Le cumul des plus et moins values enregistrées à ce jour (soit + 9598.08 € HT) porte l'ensemble des marchés de travaux de 1 453 085.95 € HT à 1 462 68403 € HT, soit 0.66 % de plus-value.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable

DELIBERATION N°9 : Révision du Plan de Déplacements Urbains du pays viennois : avis du conseil municipal sur le projet

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

La communauté d'Agglomération « ViennAgglo » a, lors de la séance du conseil communautaire du 15 Décembre 2011, arrêté le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012-2017 (PDU), ce suite à la révision du PDU initial de 2003.

Règlementairement, ce projet doit être soumis aux maires des communes de ViennAgglo qui doivent émettre un avis. L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier (soit le 9 Janvier 2012) équivaut à un avis réputé favorable.

Pour mémoire, lors du comité de pilotage du 4 Juillet 2011, il avait été décidé de solliciter les communes pour se prononcer sur le projet du PDU.

La commune de Chuzelles avait donc délibéré sur ce sujet le 19 Juillet en émettant un avis favorable avec des réserves sur ce dossier :

- ⇒ Le souhait d'une extension de la zone d'étude
- ⇒ La nécessité d'une discussion avec la collectivité qui porte la zone de Lafayette et un rapprochement avec les territoires voisins au nord du territoire.
- ⇒ L'utilité d'orienter au plus tôt les véhicules provenant de la zone de Lafayette

Le projet a été ensuite finalisé et complété en prenant en compte les différentes remarques et a été soumis au vote du conseil communautaire.

Lors de la séance du 15 décembre, Madame le Maire de Chuzelles, conseiller communautaire, a voté contre le projet, ce en accord avec son conseil municipal.

Les motivations de ce vote étaient les suivantes :

- ⇒ L'aire d'étude de la liaison Est-Nord a été élargie mais il n'en demeure pas moins que le tracé fortement pressenti (cf document du SCOT) raccorde cette voie sur l'échangeur de Communay et donc traverse nécessairement la commune de Chuzelles.
- ⇒ Le projet de liaison Est Nord impacte, au titre de l'environnement, fortement la commune de Chuzelles.
- ⇒ La nécessité d'une voie nouvelle ne nous semble pas démontrée. L'utilisation de la voirie existante devrait être également étudiée. En effet actuellement, afin d'éviter le passage par la Place St Louis, les usagers allant de l'est du Pays Viennois en direction de l'agglomération lyonnaise se reportent déjà pour partie sur ces voiries non adaptées. Il est fort probable qu'une nouvelle voie risque d'aspirer un flux supplémentaire.
- ⇒ Afin de répondre aux préconisations du SCOT et aux objectifs du PDU, visant à sortir les véhicules des centres village, il nous apparaît prioritaire de porter les efforts sur un projet de contournement de Chuzelles, évitant le transit des véhicules et également des poids lourds (en augmentation par rapport au développement du secteur Lafayette) par le centre village. Le PDU n'apporte aucun élément précis sur ce sujet.
- ⇒ L'incertitude actuelle sur les futurs projets est préjudiciable dans le cadre de l'élaboration du PLU car susceptible d'interférer avec notre vision du développement de la commune de Chuzelles et notamment de son centre village.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et à la lecture du projet final du PDU, il n'est pas envisageable de confirmer l'avis favorable avec réserves émis lors du conseil municipal du 19 Juillet 2011.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'émettre **un avis défavorable** concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017.

Après discussion, le conseil municipal se prononce sur cet avis concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017 :

- 14 voix pour un avis défavorable concernant le projet du Plan de Déplacements Urbains 2012 – 2017
- 1 abstention : Rémy ALIX

DELIBERATION N°10 : Choix du nom du futur programme immobilier

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mandat avec le groupement retenu pour le projet immobilier en centre village sur la parcelle cadastrée A 1138 et située rue du Verdier à l'aplomb de la salle communale dénommée le Mille Club.

La municipalité souhaitant conserver le choix du nom du futur ensemble immobilier, et après discussion en réunion de préparation, 2 noms vous sont proposés ce soir à savoir :

- Les Terrasses du Verdier
- Les Terrasses de Caucilla

Après délibération :

- 7 voix pour « Les Terrasses de Caucilla »
(M. MOREL, G. GAVIOT-BLANC, C. COURNUT, A. TRUCHET, O. HIRSCH, L. JAIMAIS, H. JANIN)
- 6 voix pour « Les Terrasses du Verdier »
(A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, R. ALIX, C. BOREL, B. DECHASSE, G. GONIN)
- 2 voix contre
(Marie-Thérèse CARRET et Patrick ALLARD),

Le nom du futur programme immobilier « Les Terrasse de Caucilla » est adopté.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/01.

Afin de procéder à des travaux de création et d'élargissement d'allées, de mise en place d'une liaison des eaux pluviales et la réalisation de regards, un marché de travaux (MAPA) a été lancé courant novembre 2011.

Suite à l'ouverture des plis le 21 décembre et l'analyse des offres le 20 janvier 2012 (critères prix : 40% / valeur technique : 60%) la commission d'appels d'offres a attribué le marché à l'entreprise ROGER MARTIN Rhône Alpes établissement de Lyon sis 617 route de Vienne à CHASSE-SUR-RHONE (38670) pour un montant de 11 993.60 € HT.

Le démarrage des travaux sera convenu d'un commun accord avec l'entreprise.

2 autres marchés publics (procédure adaptée) sont actuellement en cours (en attente de notification) :

- Fourniture et livraison du mobilier au restaurant scolaire
- Travaux d'aménagement de sécurité en Centre Village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Marielle MOREL